



Motion pour une adaptation de la réglementation communale d'urbanisme afin de faciliter la transition énergétique et la lutte contre la crise climatique

Le Conseil communal de la ville de Luxembourg,

- Considérant le Guide pour une qualité urbaine (2021) qui „met à disposition (...) un ensemble d'informations et de conseils (afin de) répondre aux objectifs d'un aménagement du territoire durable et qui aide par la suite à accélérer la transition écologique à l'échelle du quartier, notamment en termes de protection de la nature et de mobilité“.¹
- Considérant la question au collège échevinal « concernant la révision du PAG, des PAP et du règlement des bâtisses afin de relever les défis du changement Climatique » de déli gréng du 6 octobre 2022 ;
- Considérant la déclaration échevinale de la Ville de Luxembourg du 17 juillet 2023 affichant la volonté de modifier le PAG afin « de l'adapter aux enjeux actuels, notamment au changement climatique et à la transition énergétique »
- Considérant les nouvelles lignes directrices ministérielles concernant l'apaisement de la circulation présentées en août 2023 qui préconisent notamment l'aménagement d'espaces verts et ombragés²;
- Considérant la Circulaire n° 2023-119³ du 15 septembre 2023 des ministères de l'intérieur, de l'environnement et de l'énergie proposant aux communes des formulations-types pouvant être intégrées dans les différentes réglementations d'urbanisme et qui concernent notamment l'installation de centrales photovoltaïques, de centrales type « plug-in PV », de pompes à chaleur ainsi que les travaux d'assainissement énergétiques du bâtiment,

invite le Collège échevinal

- à adapter les réglementations urbanistiques de la Ville de Luxembourg (PAG, PAP et règlement des bâtisses) afin de multiplier les efforts en matière de transition énergétique et d'accélérer l'atténuation et l'adaptation climatique ;
- à entamer le processus d'adaptation des réglementations le plus rapidement possible.

Luxembourg, le 16 octobre 2023

Linda Gaasch, déli gréng

¹ https://mint.gouvernement.lu/fr/publications.gouv_digitalisation%2Bfr%2Bpublications%2Bguide-manuel%2Bplanungshandbuch-guide-qaulite-urbaine.html

² <http://www.apaisement.lu>

³ <https://mint.gouvernement.lu/fr/circulaires/circulaires2023/circulaire-2023-119.html>